

ECOLES PRIMAIRES

Depuis le début de l'année scolaire 2015/2016, l'école est régie par de nouvelles dispositions :

- HarmoS : accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
- LEP : nouvelle loi cantonale sur l'enseignement primaire

Ces nouvelles dispositions ont obligé les autorités scolaires à apporter les changements suivants :

- les divers degrés de l'école enfantine et primaire ont changé d'appellation :

ancienne	1E	2E	1P	2P	3P	4P	5P	6P
appellation								
nouvelle	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
appellation								
		CYCLE 1			CYCLE 2			

- la 1^{ère} année d'école (1H) et la 2^{ème} année (2H) sont devenues obligatoires. Sont admis en 1H les enfants qui ont 4 ans révolus au 31 juillet.
- le temps de présence en classe étant différent selon les degrés, de nouveaux horaires ont été arrêtés :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Total semaine
1H matin	08.45- 11.20	08.45- 11.20	demi- classe le mercredi 08.45- 11.20	demi- classe le jeudi matin 08.45- 11.20	08.45- 11.20	12 périodes
2H matin	08.45- 11.20	08.45- 11.20	demi- classe le	demi- classe le	08.45- 11.20	24 périodes

et			mercredi	jeudi matin		
après-midi	13.30- 16.05	13.30- 16.05	08.45- 11.20	08.45- 11.20	13.30- 16.05	
3H - 4H	08.00- 11.20	08.00- 11.20	demi- classe le mercredi	demi- classe le jeudi matin	08.00- 11.20	28 périodes
	13.30- 16.05	13.30- 16.05	08.00- 11.20	08.00- 11.20	13.30- 16.05	
				13.30- 16.05		
5H à 8H	08.00- 11.20	08.00- 11.20	08.00- 11.20	08.00- 11.20	08.00- 11.20	32 périodes
	13.30- 16.05	13.30- 16.05		13.30- 16.05	13.30- 16.05	

La Commune de MARTIGNY a aussi la responsabilité du [Centre pédagogique spécialisé \(CPS\)](#) qui regroupe tous les enfants en situation de handicap mental de la région.

Selon les dispositions légales, l'enseignement primaire incombe au Conseil municipal qui délègue en grande partie ses compétences à M. Patrice MORET, directeur. Ce dernier est assisté dans ses tâches par la [Commission scolaire](#) composée d'une vingtaine de membres.

Les bureaux du secrétariat et de la direction des écoles sont situés dans le Centre scolaire de la Ville, bâtiment C, au rez-de-chaussée.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi, le matin de 07 h 00 à 08 h 45 et de 09 h 30 à 12 h 00, l'après-midi de 13 h 30 à 17 h 00 (vendredi à 16 h 00). Le bureau est fermé le mercredi après-midi. Le directeur reçoit les parents sur rendez-vous.



Plus d'informations sur le site des [écoles de Martigny](#).

Effectifs

Pour l'année scolaire 2016/2017, les écoles communales de MARTIGNY accueillent 1'479 élèves âgés de 4 à 12 ans et répartis selon le tableau suivant :

Degré	Nombre d'élèves	Nombre de classes
1H - 2H	350	17

Tous ces élèves sont confiés à 160 enseignants (spécialistes compris) qui travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Depuis l'année scolaire 2016, une nouvelle école a ouvert ses portes au chemin du Milieu. Elle compte actuellement 2 classes de 1H - 2H, 1 classe de 3H et 1 classe de 5H. Dès la rentrée 2017, elle comptera 2 classes supplémentaires, une de 4H et une de 6H.

Les écoles valaisannes sont régies par la loi sur l'instruction publique (1962) ainsi que par la Loi sur l'école primaire (2013) avec les décrets et règlements qui en découlent.

"L'école du degré primaire seconde la famille dans les tâches d'instruction et d'éducation".

Les objectifs pédagogiques pour chacun des degrés sont définis par le Département de la Formation et de la Sécurité ; ils sont complétés sur le plan local par [un projet d'établissement](#) et [une charte des écoles](#) dont une des particularités est de refuser l'exclusion en permettant à chaque élève de fréquenter la classe avec ses camarades du même âge.

Les élèves et les enseignants ont rédigé un règlement d'école qui figure dans l'agenda de l'écolier.

Pour d'autres renseignements sur les écoles communales de MARTIGNY, veuillez consulter le site des [écoles](#) notamment les "[directives aux parents](#)".

Ecole du Bourg

Rue de Rossetan 1
1920 Martigny



Ecoles municipales

Rue des Ecoles 9
1920 Martigny
027 / 721.24.00



Ecole du Milieu

Chemin du Milieu 30
1920 Martigny

